



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 5/août/2016

Version: 2

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 11/août/2016

Plastic-Metal Ceramic BL Hardener

Numéro de matière 104002

Page:

1 de 11

1. Identification de la substance ou préparation et de la société productrice

Identificateur de produit

Nom commercial du produit:

Plastic-Metal Ceramic BL Hardener

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation générale: Résines époxy à deux composants, composant durcisseur. Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom de la société: WEICON Inc.

Rue/B.P.: 20 Steckle Place, Unit 20

Place, Lieu: Kitchener, Ontario N2E 2C3, CA

WWW: www.weicon.ca

E-mail: info@weicon.ca

Téléphone: +1-519-896-5252

Télécopie: +1-519-896-5254

Service responsable de l'information:

Product-Safety-Department

Téléphone: +49(0)251 / 9322 - 0, Email: msds@weicon.de

Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication – Canada (24h): Tel: ++1 866 928 0789

Transport:

Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - Canada (24h): Tel: ++1 866 928 0789

2. Identification des dangers

Aperçu de cas d'urgence

Aspect: État physique à 20 °C et 101.3 kPa: liquide

Couleur: jaune clair

Odeur: légèrement perceptible

Classification: Acute Tox. 4 (par voie orale); Acute Tox. 4 (par inhalation); Skin Corr. 1B;

Skin Sens. 1; Toxicité pour la reproduction 2; Aquatic Chronic 3;

Symboles de danger:



Mention d'avertissement: **Danger**

Mentions de danger: Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Nocif par inhalation.

Susceptible de nuire à la fertilité.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Plastic-Metal Ceramic BL Hardener

Numéro de matière 104002

Page:

2 de 11

Conseils de prudence:

Tenir hors de portée des enfants.
 Se procurer les instructions avant utilisation.
 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
 Se laver les mains et le visage soigneusement après manipulation.
 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
 Éviter le rejet dans l'environnement.
 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau/au savon.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
 Traitement spécifique (voir ' Premiers secours ' sur cette étiquette).
 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
 Garder sous clef.
 Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Statut des risques

Ce produit est classé comme dangereux sous les lois de l'OSHA aux États-Unis et du SIMDUT au Canada.

Dangers non classés ailleurs

voir section 11: Informations toxicologiques

3. Composition / Informations sur les composants

Spécification chimique: Polyamines aliphatiques et cycloaliphatiques

Composants pertinents:

n°CAS	Désignation	Teneur	Classification
CAS 100-51-6	Alcool benzylique	30 - 60 %	Acute Tox. 4 (par voie orale). Acute Tox. 4 (par inhalation). Eye Irrit. 2A.
CAS 2855-13-2	3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine	30 - 60 %	Acute Tox. 4 (par voie orale). Acute Tox. 4 (dermique). Skin Corr. 1B. Skin Sens. 1. Aquatic Chronic 3.
CAS 25620-58-0	Triméthylhexane-1,6-diamine	7 - 13 %	Acute Tox. 4 (par voie orale). Skin Corr. 1B. Skin Sens. 1. Aquatic Chronic 3.
CAS 80-05-7	4,4'-Isopropylidènediphénol	< 3 %	Eye Dam. 1. Skin Sens. 1. Toxicité pour la reproduction 2. STOT SE 3. Aquatic Chronic 2.

4. Premiers secours

Informations générales:	<p>Premiers secours: veillez à votre autoprotection! En cas de symptômes allergiques, en particulier au niveau des voies respiratoires, appeler immédiatement un médecin. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.</p>
En cas d'inhalation:	<p>Veiller à un apport d'air frais. Transporter la personne atteinte à l'air frais; si nécessaire utiliser un appareil respiratoire ou administrer de l'oxygène. En cas d'inhalation des vapeurs, les symptômes d'intoxication peuvent se manifester à retardement après plusieurs heures; consulter impérativement un médecin. Appeler aussitôt un médecin.</p>
Après contact avec la peau:	<p>En cas de contact avec la peau, rincer aussitôt abondamment avec de l'eau et du savon. Appeler aussitôt un médecin.</p>
Contact avec les yeux:	<p>Rincer l'oeil aussitôt en tenant les paupières ouvertes pendant 10 à 15 minutes sous l'eau courante. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Transporter le plus rapidement possible chez un ophtalmologue (continuer de rincer les yeux pendant le transport)</p>
Ingestion:	<p>Ne pas provoquer de vomissement. Danger en cas d'aspiration: En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons. En cas de perte de conscience, allonger la personne sur le côté et bien la caler pour le transport. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne sans connaissance. Appeler aussitôt un médecin.</p>

Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation. Peut provoquer une allergie cutanée. Troubles respiratoires, vomissement, douleurs abdominales, maux de tête, réactions allergiques, nausée, troubles gastro-intestinaux, irritations cutanées

Informations pour le médecin

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître au bout de plusieurs heures; par conséquent, le médecin doit observer la personne concernée pour une durée minimale de 48 heures. Traitement symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point éclair/plage d'inflammabilité:	108 °C (c.c.)
Température d'auto-inflammabilité:	non déterminé
Agents d'extinction appropriés:	Choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.
Agents d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:	Jet d'eau à grand débit

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager.
En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:	Utiliser un appareil respiratoire autonome et des vêtements ignifugés.
---	--

Indications complémentaires:	Refroidir les réservoirs en danger avec une lance à eau. Éviter la pénétration des eaux d'extinction dans les eaux superficielles ou la nappe phréatique. Les résidus de l'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être évacués conformément aux directives officielles locales. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.
------------------------------	---

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Mesures de précautions individuelles:

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Éviter le contact avec la substance. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Porter un équipement de protection approprié. Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. Tenir toute personne non protégée à l'écart.

Précautions en matière d'environnement:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations. En cas de dégagement, prévenir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage:

Délimiter le matériel usé avec un absorbant ininflammable (par ex. du sable, de la terre, de la vermiculite, de la diatomite) et pour son élimination, respecter les directives locales en le plaçant dans des conteneurs prévus à cet effet (cf chapitre 13).

7. Manipulation et stockage

Manipulation

Précautions de manipulation:

Assurer une bonne aération et ventilation de l'entrepôt et du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement. Éviter la formation d'aérosols. Ne pas respirer fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection contre l'incendie et les explosions:

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Mesures usuelles de la prévention d'incendie.

Stockage

Conditions de stockage et de conditionnement:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé. Conserver le récipient à l'abri de l'humidité. Protéger de la chaleur et des radiations solaires directes. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. température de stockage: 2 °C à 40 °C. A stocker en position debout.

Conseils pour le stockage en commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Acides, bases, agents oxydants, métaux.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Indications diverses:

Garder sous clef.

8. Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

Contrôle de l'exposition

Assurer une aération suffisante.
Si nécessaire: Travailler sous une hotte.
Se reporter également aux informations du chapitre 7, paragraphe stockage.

Protection individuelle

Protection yeux/visage Lunettes de protection hermétiques conformes à la norme OSHA Standard - 29 CFR: 1910.133 o ANSI Z87.1-2010.

Protection de la peau Porter un vêtement de protection approprié.

Plastic-Metal Ceramic BL Hardener

Numéro de matière 104002

Page:

5 de 11

Gants de protection conforme à la OSHA Standard - 29 CFR: 1910.138.

Type de gants, Caoutchouc butyle-Epaisseur du revêtement: 0.7 mm.

Période de latence: 480 min

Observer les indications du fabricant de gants de protection quant à leur perméabilité et leur résistance au percement.

Protection respiratoire: En cas de dégagement de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.

La classe du filtre de protection respiratoire doit impérativement être adaptée à la concentration maximale de matière nocive (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant se dégager lors de la manipulation du produit.

S'il survient une élévation de la concentration: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas inspirer les vapeurs.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

Se procurer les instructions avant utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Une douche de secours et une douche oculaire doivent être d'accès facile dans l'aire de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	État physique à 20 °C et 101.3 kPa: liquide Couleur: jaune clair
Odeur:	légèrement perceptible
Seuil olfactif:	non déterminé
Valeur pH:	à 20 °C, 50%: env. 11
Point de fusion/point de congélation:	non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	> 200 °C
Point éclair/plage d'inflammabilité:	108 °C (c.c.)
Vitesse d'évaporation:	non déterminé
Inflammabilité:	non déterminé
Limites d'explosibilité:	LIE (Limite Inférieure d'Explosivité): non déterminé LSE (Limite Supérieure d'Explosivité): non déterminé
Tension de vapeur:	à 20 °C: env. 6 Pa
Densité de la vapeur:	Aucune donnée disponible
Densité:	à 25 °C: 1 g/mL
Solubilité dans l'eau:	à 20 °C: partiellement miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	non déterminé
Décomposition thermique:	> 200 °C
Viscosité, dynamique:	à 25 °C: 30 - 70 mPa*s
Viscosité, cinématique:	non déterminé
Température d'ignition:	non déterminé

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Action corrosive sur les métaux.
Stabilité chimique:	Stable si stocké dans les conditions prévues.
Possibilité de réactions dangereuses	Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation
Conditions à éviter:	Tenir éloigné de toute source de chaleur, d'étincelle ou de flamme ouverte. Protéger des radiations solaires directes. Protéger de l'humidité.
Matières incompatibles:	Agents oxydants forts, acides forts, bases fortes, métaux.
Produits de décomposition dangereux:	En cas d'incendie, des vapeurs dangereuses peuvent se dégager. En cas d'incendie, risque de dégagement de: Oxydes d'azote (NOx), monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.
Décomposition thermique:	> 200 °C

11. Informations toxicologiques

Tests toxicologiques

Effets toxicologiques:	Les énoncés sont déduits à partir des propriétés des différents composants. On ne dispose pas de données toxicologiques pour le produit lui-même. Toxicité aiguë (par voie orale): Acute Tox. 4 (par voie orale) = Nocif en cas d'ingestion. ATEmix (estimé): 1421 mg/kg Toxicité aiguë (dermique): Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. ATEmix (estimé): 2933.9 mg/kg. Toxicité aiguë (par inhalation): Acute Tox. 4 (par inhalation) = Nocif par inhalation. ATEmix (estimé): 3.605 mg/L. (Aérosol) Corrosion cutanée/irritation cutanée, endommagement/irritation des yeux: Skin Corr. 1B = Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux (Lapin): corrosif (OECD 404) Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux (oeil de lapin): corrosif (OECD 405) Sensibilisation respiratoire: Manque de données. Sensibilisation cutanée: Skin Sens. 1 = Peut provoquer une allergie cutanée. Symptômes spécifiques lors des tests sur les animaux (Lapin): sensibilisants (OECD 406) Mutagénicité sur les cellules germinales/Génotoxicité: Manque de données. Cancerogénité: Manque de données. Toxicité pour la reproduction: Toxicité pour la reproduction 2 = Susceptible de nuire à la fertilité. Effets sur et par le lait maternel: Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique): Manque de données. Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée): Manque de données. Danger par aspiration: Manque de données.
------------------------	---

Plastic-Metal Ceramic BL Hardener

Numéro de matière 104002

Page:

7 de 11

Autres informations: 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:
DL50 Rat, par voie orale: 1030 mg/kg (OECD 401).
Alcool benzylique:
DL50 Rat, par voie orale: 1620 mg/kg (OECD 401).
Triméthylhexane-1,6-diamine:
DL50 Rat, par voie orale: 910 mg/kg (OECD 401).
4,4'-Isopropylidènediphénol:
DL50 Rat, par voie orale: 2000 - 5000 mg/kg (OECD 401).
CL50 Rat, par inhalation: > 170 mg/L/6h Aérosol (OECD 403)
DL50 Rat, dermique, (masculin): 6400 mg/kg (OECD 402)
D'autres propriétés dangereuses ne peuvent être exclues.

Symptômes

En cas d'inhalation:
Irritation des muqueuses, toux, dyspnée, lésion des voies respiratoires.
Après absorption:
En cas d'ingestion, forte irritation dans la cavité buccale et le pharynx ainsi que danger de perforation de l'œsophage et de l'estomac.
Après contact avec la peau: brûlures, rougeur, douleurs.
Après contact avec les yeux: Effet irritant et caustique. Risque d'une perte de la vue.

Remarques générales

Respecter les mesures de précaution usuelles lors de la manipulation de produits chimiques.

12. Données écologiques

Écotoxicité

Toxicité aquatique: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Indication sur 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:
Toxicité pour les algues:
EC50 *Desmodesmus subspicatus* (algue verte): 37 mg/L/72h (EU C.3).
Toxicité pour la daphnia:
EC50 *daphnia magna* (puce d'eau géante): 23 mg/L/48h (OECD 202).
Toxicité pour le poisson:
CL50 *Leuciscus idus*: 110 mg/L/96 h (EU C.1).

Indications diverses: Biodégradabilité:
Indication sur 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:
< 10 %/28 d (EU Methode C.4). Le produit est difficilement biodégradable.
Indication sur Alcool benzylique:
9 - 97 %/21 d (301A). Le produit est facilement biodégradable.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

Persistance et dégradabilité

Indications diverses: Aucune donnée disponible

Indications diverses relatives à l'écologie

Teneur en composés organiques volatils (VOC):
0 % en poids

Remarques générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les plans d'eau ou les canalisations.
(Y compris la station d'épuration)
Ne pas laisser s'échapper le produit de façon incontrôlée dans l'environnement.

13. Considérations relatives à l'élimination

Produit

Recommandation: Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Incinération de déchets spéciaux avec autorisation des autorités locales. Ne pas mélanger à d'autres déchets.

Conditionnement

Recommandation: Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

14. Informations relatives au transport

USA: Department of Transportation (DOT)

Identification number: UN2735
Désignation technique spécifique: UN 2735, Amines, liquides, corrosifs, n.s.a.
(3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine,
Triméthylhexane-1,6-diamine)

Hazard class or Division: 8
Groupe d'emballage: III
Labels: 8
Symboles: G
Dispositions particulières: IB3, T7, TP1, TP28
Packaging – Exceptions: 154
Packaging – Non-bulk: 203
Packaging – Bulk: 241
Quantity limitations – Passenger aircraft / rail: 5 L
Quantity limitations – Cargo only: 60 L
Vessel stowage – Location: A
Vessel stowage – Other: 52



Canada: Transportation of Dangerous Goods (TDG)

UN Number: UN2735
Shipping name: UN 2735, Amines, liquides, corrosifs, n.s.a.
(3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine,
Triméthylhexane-1,6-diamine)

TDG class: 8
Packing group: III
Special provisions: 16
Explosive limit and limited quantity index: 5 L
Passenger carrying road or rail index: 5 L



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 5/août/2016

Version: 2

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 11/août/2016

Plastic-Metal Ceramic BL Hardener

Numéro de matière 104002

Page:

9 de 11

Transport maritime (IMDG)

Numéro ONU:	UN 2735
Désignation technique spécifique:	UN 2735, AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, Trimethylhexane-1,6-diamine)
Class or division, Subsidiary risk:	Class 8, Subrisk-
Groupe d'emballage:	III
Numéro EmS:	F-A, S-B
Dispositions particulières:	223, 274
Quantités limitées:	5 L
Excepted quantities:	E1
Conditionnement - Instructions:	P001, LP01
Conditionnement - Réglementations:	-
IBC - Instructions:	IBC03
IBC - Réglementations:	-
Instructions réservoirs - IMO:	-
Instructions réservoirs - UN:	T7
Instructions réservoirs - Réglementations:	TP1, TP28
Arrimage et manutention:	Category A.
Séparation:	SG35
Propriétés et observations:	Colourless to yellowish liquids or solutions with a pungent odour. Miscible with or soluble in water. When involved in a fire, evolve toxic gases. Corrosive to most metals, especially to copper and its alloys. React violently with acids. Cause burns to skin, eyes and mucous membranes.
Polluant marin:	non
Groupe de ségrégation:	18

Transport aérien (IATA)

Numéro UN d'identification:	UN 2735
Désignation technique spécifique:	UN 2735, AMINES, LIQUID, CORROSIVE, N.O.S. (3-Aminomethyl-3,5,5-trimethylcyclohexylamine, Trimethylhexane-1,6-diamine)
Class or division, Subsidiary risk:	Class 8
Groupe d'emballage:	III
Etiquette de danger:	Corrosive
Excepted Quantity Code:	E1
Passenger and Cargo Aircraft: Ltd.Qty.:	Pack.Instr. Y841 - Max. Net Qty/Pkg. 1 L
Passenger and Cargo Aircraft:	Pack.Instr. 852 - Max. Net Qty/Pkg. 5 L
Avion cargo uniquement:	Pack.Instr. 856 - Max. Net Qty/Pkg. 60 L
Dispositions particulières:	A3 A803
Emergency Response Guide-Code (ERG):	8L

15. Règlements

Directives nationales - Canada

Aucune donnée disponible



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 5/août/2016

Version: 2

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 11/août/2016

Plastic-Metal Ceramic BL Hardener

Numéro de matière 104002

Page: 10 de 11

Directives nationales - U.S. Federal Regulations

Alcool benzylique:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: SOCMI Chemical: yes Other Environmental Laws: RCRA Groundwater Monitoring: Methods 8270 / PQL 20
3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed
Triméthylhexane-1,6-diamine:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed
4,4'-Isopropylidènediphénol:	TSCA Inventory: listed TSCA HPVC: not listed Clean Air Act: Hazardous Air Pollutants: yes SOCMI Chemical: yes Other Environmental Laws: SARA Title III Section 313, Toxic Release: Conc. 1.0% / Threshold Standard

Directives nationales - U.S. State Regulations

Alcool benzylique:	Massachusetts Haz. Substance codes: 6 Pennsylvania Haz. Substance code: -
4,4'-Isopropylidènediphénol:	California Proposition 65 code: - Delaware Air Quality Management List: DRQ: 100 - RQ State: State requirement differs from Federal Massachusetts Haz. Substance codes: F9 New Jersey RTK Hazardous Substance: DOT: -- - Sub No.: 2388 - TPQ: - Pennsylvania Haz. Substance code: E California Proposition 65: female Rhode Island HSL: listed

16. Autres informations

Texte pour l'étiquetage: Contient 30 - 60 % Alcool benzylique, 30 - 60 % 3-Aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine, 7 - 13 % Triméthylhexane-1,6-diamine, < 3 % 4,4'-Isopropylidènediphénol. Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Systèmes d'évaluation de danger:



NFPA Hazard Rating:

Health: 3 (Serious)

Fire: 0 (Minimal)

Reactivity: 1 (Slight)

HMIS Version III Rating:

Health: 3 (Serious) - Chronic effects

Flammability: 0 (Minimal)

Physical Hazard: 1 (Slight)

Personal Protection: X = Consult your supervisor

HEALTH	*	3
FLAMMABILITY		0
PHYSICAL HAZARD		1
		X

Raison des dernières modifications:

Modification dans la section 2: classification, étiquette

Modification dans la section 3: informations sur les composants

Modification dans la section 1; 4 - 16: Mise à jour d'ordre général

Créée:

18/févr./2016



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme WHMIS 2015 et ANSI Z400.1-2010

Mise à jour: 5/août/2016

Version: 2

Langue: fr-CA,US

Date d'édition: 11/août/2016

Plastic-Metal Ceramic BL Hardener

Numéro de matière 104002

Page: 11 de 11

Service responsable de la fiche technique

Responsable: voir section 1: Service responsable de l'information

Les informations de cette fiche de données techniques ont été élaborées avec le plus grand soin et correspondent au stade des connaissances à la date de mise à jour. Elles ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.